



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Mairie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2016

Présents: Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Julie BARRAL, Denise PEIGNAUD, Michel MAGNE, Clément THERY, Frédéric PONS, Michèle CAUMES

Excusés:

Absents:

Représentés: Myriam BOURNAZEL par Denise PEIGNAUD, Hélène NANCIU par Michel MAGNE
Secrétaire de séance : Denise PEIGNAUD

Rapport annuel 2015 - SIVOM DU LARZAC (DE 2016 31)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le SIVOM du Larzac.

Voté à l'unanimité

Mise en conformité des statuts de la CCL&L - Loi NOTRe (DE 2016 32)

Loi NOTRe : Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (C.C.L.L) avec les dispositions de la Loi / approbation des statuts modifiés de la C.C.L.L.

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a organisé le transfert, au profit des communautés de communes, de nouvelles compétences, avec des échéances précises, et notamment le transfert de nouvelles compétences au 1er janvier 2017.

A ce titre, il était notamment indispensable de procéder, avant le 31 décembre 2016, à un toilettage des statuts et notamment à une modification des compétences de la communauté de communes, afin de mettre en concordance les statuts de la C.C.L.L. avec les exigences légales découlant des dispositions en vigueur, issues, notamment, de la loi NOTRe.

Il donne lecture de la délibération prise par la CCL&L le 27 octobre 2016 et des statuts modifiés.

Voté à l'unanimité

Mise en place du RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions , de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (DE 2016 33)

Il s'agit de la refonte des régimes indemnitaires existants. Ce dispositif a pour but de simplifier et d'unifier les régimes indemnitaires dans toute la fonction publique.

Ce régime indemnitaire est déjà appliqué dans la Fonction Publique d'Etat, d'où l'objectif de remplacer toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir au sein des autres fonctions publiques.

Voté à l'unanimité

Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée (DE 2016 34)

Monsieur le Maire rappelle la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation de la citoyenneté des personnes handicapées. deux aspects sont particulièrement mis en avant : l'accessibilité "de tous" en prenant en compte tous les types de handicap et l'accessibilité "à tout" en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports.

Suite à une récente visite sur la commune des services du SATEN DDTM Hérault, et la non réalisation de l'Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée de notre commune, Monsieur le Maire donne lecture du diagnostic élaboré par les services de la DDTM 34; Il propose au conseil municipal d'étaler ces travaux pour permettre l'accessibilité aux ERP de la commune, sur une période de 3 ans.

Voté à l'unanimité

Redevance d'Occupation du Domaine Public (DE 2016 35)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'existence d'extensions commerciales sur le domaine public, et qu'il convient de fixer une redevance d'occupation pour les commerces qui exercent une activité saisonnière sur la commune.

Cette redevance sera révisée chaque année, automatiquement, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Il propose d'appliquer les redevances suivantes pour la saison 2016 :

- Crêperie Mas de Guilhou à Navacelles : **657.39€**
- Gîte l'Oustal del passéjaïre à Navacelles : **147.60€**
- Snack Les Tilleuls Le Village : **615.00€**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la fermeture de la RD25 suite aux intempéries de septembre 2015, situation qui a fortement impacté le flux touristique, et engendré un manque à gagner pour les commerçants.

Il propose à titre exceptionnel pour l'année 2016, de réduire de 20% le montant de la redevance.

Voté à l'unanimité

Restes à recouvrer - Admission en non valeur BP M14 (DE 2016 36)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états d'Admission en non valeur relatifs aux restes à recouvrer du BP M14 établi par le comptable. La validation de ces listes vise à apurer l'état des restes.

Voté à l'unanimité

Restes à recouvrer - Admission en non valeur BP M49 (DE 2016 37)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états d'Admission en non valeur relatifs aux restes à recouvrer du BP M49 établi par le comptable. La validation de ces listes vise à apurer l'état des restes.

Voté à l'unanimité

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 (DE 2016 38)

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Voté à l'unanimité

Création d'un blason communal (DE 2016 39)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 5 avril 1984 accorde aux communes la souveraineté totale, en matière d'armoiries.

Monsieur le maire présente le projet établi par M. Fernon, docteur en histoire, et M. Catarina, héraldiste.

Il précise que cette demande est totalement gratuite.

Voté à l'unanimité

Convention de réalisation de diagnostic archéologique (DE 2016 40)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation des études pour les travaux de construction de la station d'épuration de Navacelles, et l'arrêté préfectoral de la région occitanie du 14 octobre 2016 prescrivant un diagnostic d'archéologie préventive pour les parcelles AL93 et AL164.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Chemin du Balladas : Travaux pris en charge par le Département (suite aux inondations) - réponse courant décembre.
- Projet de mutualisation du gros matériel avec la commune de la Vacquerie, projet de mutualisation du personnel également - contact établi avec le maire de la Vacquerie.
- Revoir haies et arbustes autour du cimetière.
- Surveiller les bouches d'égoûts bouchées par les feuilles.

Le Maire
Roland BOISSIERE